

Le Tchaffatsatagne

Bulletin d'information de la Municipalité N° 89 - Hiver 2021 - Parait 4 fois l'an



Bulletin communal



Le message du Syndic

L'aménagement territorial de Jouxens-Mézery fait figure d'exception dans l'agglomération lausannoise. Il semble que nous soyons les seuls à privilégier la qualité de vie en conservant de grands espaces libres de construction, plutôt que de densifier à tout prix. Mais notre village n'est pas une île et sera inévitablement impacté par les importants projets de développement des communes alentours :

Au sud, sur la Commune de Prilly, des immeubles se construisent au bas de la route de Broye, pouvant accueillir 96 appartements et commerces. En suivant, sur la Commune de Renens, au bas du chemin des Vignettes, des travaux ont été entrepris pour la construction de 34 villas. Ensuite au sud-ouest, un nouveau quartier « Ley Outre Est » va se développer, avec la construction de cinq bâtiments pouvant accueillir 500 habitants et 600 emplois. A côté, à la place de la briqueterie, des travaux ont déjà débuté pour la construction d'un autre nouveau quartier « Ley Outre Ouest (Orée) » avec un potentiel d'environ 1'000 habitants et 300 emplois, ainsi que des équipements scolaires, parascolaires et une salle multisports. Pour sa part, la Commune de Romanel-sur-Lausanne a bientôt terminé son projet

de quartier « Pré Jaquet », qui peut accueillir 492 habitants, dont le flux de circulation débouchera sur notre chemin de la Roche.

Cerise sur le gâteau, le Conseil d'Etat a récemment donné son feu vert à la création d'un plan d'affectation cantonal sur le site stratégique de développement d'activités de Vernand, situé sur les communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne. Il s'agirait de créer sur ce site de 38 hectares environ 250'000 m² de surface de plancher supplémentaire pour l'implémentation d'un parc technologique et industriel, pouvant accueillir plusieurs milliers de postes de travail. Il est également envisagé de déménager sur ce site le Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Ces nombreux projets de construction aux abords de notre village vont inmanquablement générer une forte augmentation du trafic de transit. Or, nos routes communales sont conçues pour nous permettre de nous rendre à nos domiciles ; qualifiées de routes de desserte, elles ne sont pas « calibrées » pour absorber le trafic de transit. C'est en partie pour cette raison, mais pas la seule, que notre village est presque entièrement à 30 km/h. Cette limitation de vitesse est le seul moyen de décou-



rager une partie des automobilistes de traverser notre village afin de se rendre du sud au nord ou d'est en ouest ! On peut rêver... Attention peut-être aux futurs radars. Cette limitation de vitesse vise également à permettre aux enfants et aux nombreux promeneurs de cheminer sans danger sur les bords de route. Alors Mesdames et Messieurs, respectons le 30 km/h, pour le bien-être de nos habitants et de nos enfants et pour décourager le trafic de transit.

La Municipalité espère que vous avez traversé cette année particulière avec satisfaction et que 2022 qui s'ouvre devant nous, vous apporte bonheur et bien-être dans vos familles. Joyeuses Fêtes et bonne nouvelle année 2022.

Serge Roy

Fermetures de fin d'année

L'administration communale fermera du vendredi 24 décembre à 11h30 au lundi 3 janvier 2022. Les Navires seront fermés pendant cette même période.

La déchetterie fermera le vendredi 24 décembre et le samedi 25 décembre puis le vendredi 31 décembre et le samedi 1er janvier 2022.

La Municipalité et l'ensemble du personnel communal profitent de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.



Décisions du Conseil communal: Séance du 12 octobre 2021

Sous la présidence de Mme Stéphanie Milliet, le Conseil communal s'est réuni le 12 octobre 2021 à la salle de Praz-queron à Romanel-sur-Lausanne. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé:

Préavis municipal n°7/2021 relatif aux autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026:

d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021 – 2026:

1. l'autorisation générale de statuer sur les aliénations ou les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises;
2. l'autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ou d'y adhérer et d'acquérir ou d'aliéner des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 10'000.00 (dix mille francs) par cas et au maximum CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) pour la durée de la législature 2021 -2026, charges éventuelles comprises;
3. l'autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires, administratives ou arbitrales, avec les pouvoirs de se désister, transiger, compromettre ou passer expédient;

4. l'autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district de Lausanne;
5. l'autorisation générale d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas;
6. l'autorisation générale d'engager des dépenses d'investissement excédant de moins de 5% le montant du crédit accordé;
7. l'autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse avec de solides garanties financières.

Préavis municipal n°8/2021 relatif à la création d'un fonds de réserve pour crédit général d'études de CHF 100'000.00:

1. d'autoriser la Municipalité à créer un nouveau fonds de réserve « Crédit général d'études » qui figurera au bilan sous no 9281.16;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 100'000.00 (cent mille francs) du fonds de réserve « Bâtiments communaux » figurant au bilan sous le n°9282.11, pour l'affecter au nouveau fonds de réserve « Crédit général d'études » figurant au bilan sous le n°9281.16.

Préavis municipal n°9/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022

1. de maintenir à **59%** de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition **pour l'année 2022**; tel que proposé par la Municipalité et annexé au préavis;
2. de maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2022 au même taux qu'en 2021;
3. de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Préavis municipal n°10/2021 relatif à la demande de crédit pour la démolition du bâtiment « Le Pâquis » et l'aménagement provisoire de cinq places de stationnement sur la parcelle communale n°310 – Demande de crédit de CHF 52'000.00

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 52'000.00 (cinquante-deux mille francs) pour la démolition du bâtiment ECA n°49 « Le Pâquis » et l'aménagement provisoire de cinq places de stationnement sur la parcelle communale n°310;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes;
3. de porter la charge au compte de fonctionnement de l'année d'exécution des travaux et de compenser cette charge par prélèvement sur le fonds de réserve des bâtiments communaux compte n°9282.11. (amendement)

Place de parc extérieure à louer

Place de parc extérieure à louer au chemin du Taulard à Jouxens-Mézery, CHF 80.-/mois, disponible de suite ou à convenir.

Informations: info@jouxens-mezery.ch



Avez-vous un chien ?

L'impôt cantonal sur les chiens est dû par tout propriétaire au 1er janvier de la période fiscale concernée. Les communes procèdent, au début de chaque année, au recensement des chiens habitant leur territoire, y compris ceux bénéficiant d'une exonération partielle ou totale.

Nous vous signalons donc que vous êtes tenus de communiquer toutes informations relatives à votre chien (acquisition, naissance, décès, disparition, vente ou don en cours d'année 2021) au greffe municipal d'ici le 15 février 2022. Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et du revenu d'insertion sont exonérés de l'impôt sur les chiens sur présentation d'un justificatif à nos guichets.

Pour vos annonces en cours d'année, un formulaire est disponible sur notre site internet sous la rubrique « pilier public ». Ce dernier doit nous être renvoyé dûment rempli et signé avec une copie du carnet de vaccination de votre chien.



Dans le canton de Vaud, les cours pour chiens potentiellement dangereux tels que les Rottweiler, American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier ainsi que les chiens dont l'un des géniteurs fait partie d'une de ces races restent en vigueur. **De plus, tout détenteur d'un de ces chiens doit adresser une demande d'autorisation à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).**

Pour plus d'informations:

www.vd.ch/themes/population/veterinaires-et-animaux/police-des-chiens/

Interruption de l'action PAIN DU DIMANCHE

La période d'essai proposant aux habitants du village du pain le dimanche matin touche à sa fin. L'offre et la demande n'étant pas concluantes, nos deux prestataires pain ont dû se retirer de la place du village, avec regret.

Ce fut néanmoins une belle expérience de rencontre, et cela n'empêche pas de présager d'autres actions. N'hésitez pas à contacter la commune si vous avez des idées et des projets ou que vous voudriez vous engager dans une action similaire !



Abri à hérissons

Bonjour,

On avait mis un abri pour les hérissons vers le grand chêne à côté de l'école, pour qu'ils se protègent du froid, de la pluie, de la neige, en automne et en hiver et pour qu'ils puissent s'occuper des bébés au printemps mais il y a quelqu'un qui l'a pris. (C'est le deuxième qui disparaît).

Il pensait peut-être pas que c'était le nôtre.

On aimerait le retrouver et qu'on nous le redonne, s'il vous plaît. Au revoir.

Les enfants de la classe 1P/2P de Sylvia.



Démolition du Pâquis

Lors de sa séance du 13 juin 1962, le Conseil général de notre commune décida à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à acquérir la propriété de M. Marc Vuffray pour un montant de CHF 145'000.00.

La maison fut louée à des particuliers de 1962 à 2007 et fit l'objet de différents travaux d'entretien et de réfection au fil des années. Déclaré insalubre suite à une visite de la Commission technique et de salubrité en 2007 et inoccupé depuis lors, ce bâtiment suscitait la convoitise croissante des squatters. Aussi la Municipalité a-t-elle demandé au Conseil communal l'autorisation de le démolir sans tarder, pour éviter toute velléité d'occupation illicite. Les travaux de démolition se sont déroulés durant la semaine du 1er au 5 novembre 2021.

Cette démolition libère une partie du terrain en vue de la construction à moyen terme d'un ou plusieurs nouveau(x) bâtiment(s) à affectation mixte sur ce site. Elle constitue ainsi une première étape en vue de la valorisation du site du Pâquis et le renforcement de la centralité villageoise, retenus comme objectifs prioritaires dans le cadre de la planification territoriale communale.



Chasse aux nids de chenilles processionnaires du pin !

Compte tenu du risque pour la santé de la population, un arrêté du Conseil d'Etat exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, et cela dès leur apparition. Le premier article de cet arrêté stipule que « **tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin.** »

En effet, l'évolution des populations de chenilles processionnaires se manifeste de manière graduelle, l'insecte pouvant pulluler 1 à 3 années de suite. Ces chenilles se nourrissent d'aiguilles de pins et tissent leurs nids

gris argenté qui se remarquent particulièrement bien dans les couronnes des arbres. Elles sont dangereuses durant un court laps de temps et pour éviter les problèmes, il faut les détruire avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal.

Il est recommandé de couper les nids au sécateur et de les détruire par le feu ou d'installer des pièges écologiques et de brûler ensuite le contenant. Cette méthode de lutte doit être effectuée dès l'apparition des nids et **avant le 30 janvier.**



Pour plus d'informations:
www.vd.ch

Déneigement

A chaque épisode neigeux, son lot de joies, mais également de désagréments.

La corvée du déneigement s'impose aux propriétaires et employés communaux durant la mauvaise saison. Qui doit faire quoi exactement ?

Le service de voirie est responsable du déneigement des routes communales, mais uniquement sur le domaine public. Le personnel de voirie assure ainsi un service de piquet en période hivernale, afin d'effectuer le déneigement des chemins et trottoirs communaux.

En revanche, le déneigement des chemins privés, des chemins d'accès aux habitations et des sorties de garage est l'affaire des propriétaires fonciers.

Chaque propriétaire doit en principe garantir un accès sans danger à sa propriété et peut être tenu responsable des dommages résultant d'un entretien insuffisant de son bien. La neige dégagée des propriétés privées ne doit pas être déversée sur la voie publique ni sur les parcelles voisines.

Le déneigement total n'est pas toujours nécessaire. L'essentiel est d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, étant précisé qu'il incombe à chacun de s'adapter aux conditions météorologiques et de circuler prudemment dans des conditions hivernales.



Tchaffa

Délais de remise des articles pour les prochaines éditions «Tchaffa» de 2022

- 18 mars 2022
- 3 juin 2022
- 2 septembre 2022
- 25 novembre 2022



Visibilité en hiver

Chaque année, près de 80'000 personnes se blessent sur les routes suisses dont 1 victime sur 5 est un piéton. Le bureau de prévention des accidents (BPA) estime que près de la moitié des accidents pourraient être évités si les personnes impliquées se voyaient une seule seconde plus tôt ! Par conséquent, être visible par les autres usagers de la route est essentiel.

En effet, à l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. Avec l'arrivée de l'automne, l'obscurité augmente et il devient encore plus important de se rendre apparent de jour comme de nuit.

La police et le bureau de prévention des accidents préconisent donc des vêtements clairs et équipés de matériel réfléchissant, si possible de tous les côtés, comme des brassards ou bandeaux. Sur les routes sans éclairage, ils recommandent de fixer des LED blanches non clignotantes sur vos habits. Les enfants devraient porter un baudrier fluo ou un gilet réfléchissant à tout



moment, même en dehors du chemin de l'école.

Pour les cyclistes, la police conseille d'utiliser un éclairage fixe et des lumières supplémentaires non clignotantes en plus des catadioptrés autorisés.

Pour plus d'informations:

www.bfu.ch/fr

www.votrepolice.ch/

www.madevisible.swiss/fr/

Les médias violents

Jeudi 11 novembre, Diane et Lorina (13 ans), se sont installées dans les bureaux du greffe dans le cadre de la Journée Oser tous les métiers (jom) et se sont adonnées à l'exercice d'écriture d'un article pour le journal communal. Nous leur avons transmis un thème reçu dans la dernière newsletter de la police: **Les médias violents** et voici le texte qu'elles ont préparé:

La violence des réseaux sociaux

Il arrive souvent que les jeunes téléchargent, se montrent et s'envoient des vidéos particulièrement choquantes. Que ce soit pour se faire peur, pour tester leur courage ou simplement pour se divertir.

Les jeunes qui s'adonnent à ces pratiques ne font pas que s'abrutir, ils se rendent aussi punissables (droit pénal des mineurs). La possession et la transmission de contenu portant gravement atteinte à la dignité humaine sont en effet sanctionnées par le Code pénal, et les actes de cruauté (tels que les exécutions, art.135 CP) en font partie tout comme la pornographie illégale (notamment les actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux ou encore de caractère violent, art.197 CP). Il est également interdit de transmettre ou de rendre accessible toute autre forme de pornographie à des personnes de moins de 16 ans. S'il est en général impossible de poursuivre en justice l'opérateur sur Internet, les enfants et les jeunes peuvent l'être eux.

Ce que peuvent faire les enseignants

- Les enseignants peuvent confisquer les smartphones des élèves qui ont envoyé ou montré à leurs camarades des vidéos violentes ou à contenu pornographique impliquant des animaux, par exemple.
- Les enseignants doivent avertir immédiatement la police.
- Une fois alertée, la police met les appareils en sécurité et, en cas d'illégalité sérieuse, les transmet à l'autorité pénale des mineurs, qui ordonnera s'il le faut une enquête pénale.

Ce que peuvent faire les parents

- Les parents peuvent contrôler le smartphone de leurs enfants ou encore bloquer le contenu explicite sur les applications permettant de le faire. Ils peuvent aussi essayer d'en parler en famille pour mettre des limites strictes et pour faire comprendre à l'enfant que c'est mal.
- En dernier moyen ils peuvent appeler l'aide d'un psychologue spécialisé sur le sujet.



Elimination des anciens appareils électriques et électroniques

Les anciens appareils électriques et électroniques contiennent des métaux rares et d'autres substances intéressantes à récupérer. Ils ne doivent donc pas être jetés avec les autres ordures ménagères mais être restitués aux commerçants, apportés à un point de collecte officiel ou déposés dans une déchetterie équipée pour les récupérer.

Les commerçants sont légalement tenus d'accepter les appareils de leur assortiment gratuitement et sans obligation d'achat. Une taxe anticipée (la TAR «taxe anticipée de recyclage») est prélevée au moment de l'achat pour financer une élimination écologique.

Deux organisations, « SENS eRecycling » et « SWICO », coordonnent la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques dans le cadre de l'application de l'ordon-

nance fédérales sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998 (OREA), ainsi que le financement de l'opération. Cette dernière garantit en outre que les matériaux de valeur sont récupérés et que les substances parfois très nocives et rémanentes que l'on trouve dans nos ordinateurs, nos téléviseurs ou nos machines à laver, **ne soient pas dispersées dans notre environnement.**

Les appareils usagés réceptionnés sont transportés vers des entreprises spécialisées agréées par le canton, qui les démontent, les traitent et les



recyclent dans le respect de l'environnement. Le canton en compte onze actuellement qui ont, par exemple, pris en charge un peu plus de **7'000 tonnes d'appareils** électriques et électroniques pour l'année 2017. C'est presque deux fois plus qu'en 2001.

VOTRE ENTREPRISE DÉVELOPPE UN PROJET ?

INSCRIPTION:

[LAUSANNEREGION.CH/PERL](https://lausanneregion.ch/perl)



PARTICIPEZ À PERL AVANT LE 16 FÉVRIER 2022

LEB - Projet Lussex-Romanel / PI Brit

La Compagnie du chemin de fer LEB SA soumettra prochainement à l'enquête publique son projet Lussex-Romanel-PI Brit, qui prévoit les travaux suivants:

- Allongement des quais de la gare de Romanel-sur-Lausanne à 130 mètres.
- Création d'un passage inférieur pour la mobilité douce en gare de Romanel et suppression du passage à niveau du Brit.
- Construction d'ouvrages d'accès (rampes, escaliers) depuis le nouveau passage souterrain
- Correction du tracé de la voie entre le Lussex et Romanel; renouvellement des installations ferroviaires (infrastructure, superstructure, ligne de contact, installations de sécurité).
- Création d'un pont ferroviaire et d'un dénivelé routier qui supprimera le passage à niveau du Lussex. Conception compatible avec la reconstruction de la halte au Lussex. Coordination avec le projet routier connexe du Canton.
- Abaissement du carrefour routier de la Sauge impliquant son déplacement d'environ 15 mètres vers le Nord.

Les piquetages des emprises sur les bien-fonds concernés seront effectués à partir du 13 décembre 2021. Les différentes couleurs des marquages ont les significations suivantes:

- Vert: emprise définitive.
- Orange: emprise temporaire.
- Rouge: quais (y compris rampe d'accès au quai), ouvrages (passages supérieurs et murs), aménagements

routiers (bord de chaussée, talus et support signal) et terrains remodelés.

- Noir: voies.
- Bleu: mâts de lignes de contact.
- Violet: abris voyageurs, marquises, et abris vélo (coordonnées x, y, z).

Projet de la gare de Romanel-sur-Lausanne ↓



Projet de pont ferroviaire et dénivelé routier au Lussex →

La population suisse gaspille l'équivalent du poids d'un million de vaches

Produire de la nourriture qui n'est au final pas consommée met sous pression les sols, les eaux et le climat. En effet, lorsque nous jetons de la nourriture, ce n'est pas uniquement le produit qui est gaspillé mais aussi les ressources utilisées pour les produire : terres arables, eau, énergie pour le transport, la transformation et la conservation. Le gaspillage alimentaire est ainsi responsable de 10% des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.



L'impact environnemental d'une tonne de déchets alimentaires varie beaucoup en fonction des produits qui sont jetés et du moment où le gaspillage survient dans la chaîne de production et de commercialisation. L'impact environnemental est particulièrement élevé pour les déchets de viande, de produits laitiers, d'œufs, d'aliments importés ou fortement transformés.



L'impact environnemental est également plus élevé lorsqu'il intervient en fin de chaîne. Or, les consommateurs finaux sont responsables d'un tiers du gaspillage alimentaire. Ainsi, sur les quelques 2,8 millions de tonnes de déchets alimentaires produites chaque année en Suisse, 1 million de tonnes sont dues aux ménages privés, dont 480'000 tonnes sont jetées avec les ordures ménagères et incinérées, le reste, soit 520'000 tonnes, étant compostées ou transformées en engrais ou en biogaz.

Objectif: réduire le gaspillage alimentaire

En 2015, la Suisse, à l'instar de plus de 190 États, a approuvé l'Agenda 2030 de développement durable élaboré par l'Organisation des Nations Unies. Elle est ainsi tenue, d'ici 2030, de réduire de moitié le volume des pertes alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation. En 2019, le Conseil national a en outre chargé le Conseil fédéral d'élaborer un plan d'action contre le gaspillage alimentaire.

Pourquoi ? **Si la Suisse réduit de moitié le gaspillage alimentaire, l'incidence environnementale de l'alimentation peut être réduite de 10 à 15%.** Il s'agit là d'une contribution essentielle à un mode de vie durable et économe en ressources.

Comment contribuer ?

- en inspectant le réfrigérateur avant d'aller faire des courses
- en établissant d'avance les menus et la liste des courses
- en achetant plus souvent mais en plus petite quantité (cela vaut mieux que de grosses courses hebdomadaires dont une partie ne sera pas utilisée)
- en privilégiant les aliments saisonniers et régionaux
- en donnant une chance aux fruits et légumes qui ne correspondent pas à la norme
- en veillant à stocker correctement les aliments
- en se fiant à ses sens plutôt qu'à la date de péremption indiquée
- en réutilisant les restes



Pour aller plus loin:

www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/gaspillage-alimentaire - www.foodwaste.ch

Tournoi de Badminton SSJM 2021



C'est avec grand plaisir que la Société sportive de Jouxten-Mézery (SSJM) a pu à nouveau organiser son Tournoi populaire de Badminton de Jouxten-Mézery (TBJM) le samedi 6 novembre dernier, après une année «sans» dues aux restrictions sanitaires.

L'envie était grande parmi les adeptes de ce sport, sevrés de tournoi depuis des mois et la participation de cette édition (ouverte, cette fois-ci au licenciés de 3e ligue et inférieure) a comblé nos attentes, avec 24 joueurs/euses dans la catégorie Double et 24 également dans la catégorie Simple, qui n'a toutefois pas pu être divisée en «Avancés» et «Amateur(e)s» cette fois-ci, le nombre de participants dans cette deuxième catégorie étant malheureusement insuffisant.

La formule «open» qui permet aux femmes, enfants (dès 12 ans) et hommes de s'affronter dans une même catégorie, grâce à un système de bonus/malus au début de chaque match a attiré plusieurs jeunes du village et plusieurs femmes qui ont vaillamment défendu leurs chances. Plus d'un quart des participants sont des membres ou anciens membres de la SSJM, dont 4 paires de jeunes Ados ou ex-Ados en Double, que nous félicitons !

Le matin était donc réservé aux matches en Simple, catégorie remportée cette année par **Mirsad Sarajlic**, devant **Adrien Amoros** et **Julien Belen**. Une des deux participantes féminines a brillamment atteint le quart de finale de ce tournoi très relevé cette année, un grand bravo à elle.

Les matches en Double ont eu lieu l'après-midi. Douze équipes se sont affrontées avec passion mais aussi avec fair-play. Le trophée revient cette année à **Edmundo Calderon** et **Khan Gul**, qui ont battu **Stéphanie Massy** et **Stéphane Bettex** en finale, la petite finale pour la troisième place revenant à la paire Martial Mathieu et Adrien Amoros.

Ce tournoi n'aurait pu avoir lieu sans la parfaite organisation et gestion de Damien Freemantle ainsi que des bénévoles Olivier Rémy, à la buvette,

Robin Engler à la table de match, aidés de Julie Saverys, Bernard Freemantle, Yves Guyot et votre serviteur. La SSJM les remercie du fond du cœur de leur enthousiasme et de leur engagement. L'organisation tient également à remercier la commune de Jouxten-Mézery pour le prêt de la salle et de la buvette ainsi que toutes les petites mains qui ont aidé à ranger les locaux. Tous ont permis la magnifique réussite de ce tournoi !

MERCI et à l'année prochaine!
Pour la SSJM, Pierre Cevey, Président

P.S.: Vous pourrez retrouver toutes les photos de ce tournoi sur le site de notre Société sportive: www.ssjm.ch.



Les parents font leur récré

Plusieurs fois reportée en raison de la pandémie de COVID 19, la Récré des parents était particulièrement attendue par le comité de l'APÉ-JM ainsi que par les familles. Cette formule, qui a pour but de permettre aux gens de se réunir ailleurs que devant l'école le matin, hors du stress du quotidien, s'adresse à tous les parents, offrant une parenthèse bienvenue et un lieu de rencontre.

Le vendredi 1er octobre, c'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et dans la bonne humeur que de nombreux parents, accompagnés de leurs enfants, ont répondu présents à l'invitation et se sont réunis pour un moment de détente et d'échanges à l'occasion d'un grand pique-nique sur le parvis de l'église. Ce rendez-vous a permis à tous de faire de nouvelles rencontres, dans une ambiance décontractée et sereine.

La prochaine Récré des parents aura lieu le vendredi 13 mai 2022, sous réserve de météo clémente.

Pour l'APÉ-JM,
Nathalie Cobos



ASSOCIATION VAUDOISE
DES PARENTS D'ÉLÈVES
Jouxtens-Mézery

Journée internationale à pied à l'école



Le 17 septembre dernier, la traditionnelle « Journée internationale à pied à l'école » a également eu lieu dans notre village. Quel succès ! Nombre de parents et enfants sont venus à pied, en vélo ou en trottinette, certains enfants même depuis Prilly. Nous espérons que cette journée a donné envie aux écoliers et leurs parents de continuer sur cette lancée. L'APÉ-JM a offert café, croissants et petits pains aux sportif et sportives à cette occasion.

Pour le comité de l'apé-JM,
Anne Waroux Hoffmann

Action coup de balai 2021, des routes poubelles !

Mégots, emballages plastiques, cannettes en alu et même bouteilles ont constitué un important butin lors du ramassage des déchets samedi 13 novembre dernier. Avec un constat important, ce sont, non pas les sentiers pédestres, mais les bords de route qui sont les plus touchés, imputant la responsabilité à leurs utilisateurs.

Cet événement, soutenu par les sociétés locales, a réuni 25 personnes, dont la moitié étaient des enfants. L'ambiance était conviviale et très engagée ! Merci à tous pour ce nettoyage de notre village ! Cette action sera évidemment reconduite !



Les 5 sens en éveil - rallye des familles

La 2ème édition du rallye des familles de l'apé-JM s'est déroulée le 11 septembre dernier – à la piste Vita de la forêt de Romanel - lors d'une journée quasi estivale !

Un parcours de 10 postes ludiques, basés sur les 5 sens, a permis à 8 équipes composées d'enfants et d'adultes de s'affronter: courage (dégustation d'insectes grillés), savoir-faire (création d'un tableau végétal), concentration et esprit d'équipe, notamment, étaient de mise ! Comme lors de la 1ère édition, le ramassage de déchets non organiques sur la piste Vita permettait aux équipes d'obtenir des points bonus. C'est l'équipe « Les Forestiers » qui a été désignée grande gagnante: chaque membre de l'équipe a reçu un billet de cinéma en récompense.

Le pique-nique qui a suivi à la Pierre-à-Combot a permis à tous ces mercenaires de reprendre des forces !

Pour le comité de l'apé-JM:
Stéphanie Khauv



Sortie champignons

Le 26 septembre 2021, par un beau dimanche après-midi, a eu lieu notre atelier « champignons ».

Cette première édition a attiré nombre d'enfants (24 au total), âgés entre 8 et 14 ans, pour une découverte du monde de la mycologie.

Direction les bois de Jouxens, juste derrière les jardins familiaux où nous attendaient deux experts, Jean-Michel Froidevaux et Véronique Niklas-Lyon, tous deux faisant partie de l'association « La Myco du Jorat » (www.myco-du-jorat.ch).

Quantité de champignons étaient joliment disposés au coin des bûcherons et quelle surprise d'entendre tous ces

enfants citer et reconnaître nombre d'espèces !

Après plusieurs informations reçues de nos instructeurs, départ en forêt pour chercher, fouiner et récolter des trésors mycologiques ; champignons qui saignent, orfèvreries de la nature, ... les découvertes des enfants ont été riches et magnifiques.

Jean-Michel et Véronique, ébahis par les connaissances des enfants sur le sujet, ont été très touchés par la magnifique poésie récitée par la majorité de ceux-ci; ils les ont félicités pour leur savoir et leur comportement.

Une fois la balade terminée, place à l'exploration des champignons: les

loupes des experts, avec lumière incorporée, ont permis de révéler les détails et la richesse de ce monde qui se tient à nos pieds; juste fabuleux !

Sous un soleil automnal bienvenu, un goûter bien mérité, offert par l'APE-JM, attendait les participants, avant de retourner à la gare de Jouxens-Mézery pour y retrouver leurs parents.

Un grand merci à Jean-Michel Froidevaux et Véronique Niklas-Lyon pour leur partage et leur amour des champignons et bravo à tous les enfants. La relève est assurée !

Pour l'APE-JM,
Sandrine Vuichoud - présidente



La fête aux monstres - Halloween

Le contexte sanitaire a permis d'organiser notre traditionnelle fête d'Halloween au village, sans toutefois qu'une récolte de bonbons « porte-à-porte » n'ait eu lieu.

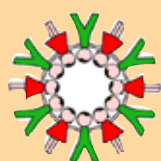
Le dimanche 31 octobre fût donc l'occasion pour tous les petits loups-garous, vampires et sorcières du village de venir défilé tels des mannequins sur un tapis déroulé pour l'occasion sur le parvis de l'Eglise. Avant la tenue du défilé, un stand maquillage était proposé aux enfants pour parfaire leur transformation effrayante.

De la soupe à la courge, du vin chaud, des pâtisseries terrifiantes mais non moins délicieuses ont ensuite permis de remplir l'estomac des petits et grands monstres qui ont participé en nombre à cette édition d'Halloween. L'engouement pour cette fête a fait chaud au cœur de tout le comité.



Association de la Fête à Jouxpens

Magie, raclette, trampoline, déguisements, cocktails, rires, danse, jeux, ambiance



L'Association de la Fête à Jouxpens organise chaque année plusieurs événements: la Fête le 1er w-e de septembre, la Sortie Familiale en juin et les Fenêtres de l'Avent en décembre. Notre but est de réunir petits et grands, nouveaux et anciens habitants de la commune dans un esprit de convivialité. **Le comité de la Fête a besoin de renforcer son équipe de bénévoles** afin de faire le plein de nouvelles idées et préparer un magnifique programme pour 2022. Venez dans les coulisses de la Fête et rejoignez-nous !

Pour faire le bilan de la saison 2021 et lancer la saison 2022, nous vous convions tous à notre Assemblée Générale le 9 février à 20h30 au Bistro !

N'hésitez pas à contacter notre présidente Carole Helm pour en savoir plus: helm.carole@gmail.com



Association des rencontres culturelles

Vendredi 5 novembre, dans une salle communale comble, mais malheureusement occupée principalement par des auditeurs venant de l'extérieur et non de notre village, Monsieur Michel Dufour - docteur en physique, expert en cyberdéfense au service de la Confédération - nous a entretenus d'un sujet brûlant d'actualité, à savoir la vulnérabilité de la société numérique. Il a insisté sur le fait que la Suisse était très en retard dans les mesures à prendre pour lutter contre les cyberattaques. Il nous a inquiétés en dévoilant les failles des infrastructures vitales de la Suisse que sont l'énergie, les télécommunications et internet. Il a illustré ses propos par de multiples exemples de dysfonctionnements et souligné les dangers d'une fuite en avant dans le tout numérique (5 G, bientôt 6 G !). Il a plaidé pour que celui-ci soit plus robuste et sobre.

A l'issue de son intervention, Monsieur Dufour a répondu à un grand nombre de questions en salle puis au Bistro lors de l'agape qui a suivi.

Nous tenons à rappeler que notre association est ouverte à toute personne souhaitant participer à l'organisation d'animations artistiques et culturelles (par ex. concerts, spectacles, conférences, visites de lieux et bâtiments hors du commun, balades dans la nature, etc.) susceptibles d'intéresser un large public.

Il n'y a pas de cotisation à payer. Il suffit de participer à deux ou trois séances par année et de donner un coup de main avant ou après les manifestations.

Pour plus d'informations, prière de téléphoner au 021 634 37 74 ou d'adresser un courriel à: henryrossetyorg@gmail.com

L'association a aussi comme objectif de mettre en évidence le talent et les compétences des habitants de la commune. N'hésitez donc pas à signaler celles et ceux qui pourraient nous en faire bénéficier par le biais d'une manifestation.

La prochaine séance est fixée au **jeudi 10 février 2022, à 20 h.15 au Bistro.**

Il s'agira de l'assemblée générale et chacun sera le bienvenu ce soir-là pour se rendre compte du fonctionnement et des finances de notre association et pour nous proposer éventuellement de nouveaux projets. Notre équipe espère ainsi accueillir de futurs membres pour la renouveler et la rajeunir.

Henry Rosset

Le Petit Navire



Au Petit Navire les enfants se déplacent librement d'un espace à l'autre et choisissent leurs jeux et activités selon leurs envies. Les éducatrices les soutiennent et les encouragent dans cet apprentissage de l'autonomie.



Arrivée en septembre, Sokette, Safir et Salsa, trois petites femelles cochons d'inde font le bonheur des enfants. C'est avec joie qu'ils leur donnent à manger, participent à la préparation de la cage et leur prodiguent des câlins.



Le camp d'automne du Grand Navire, la vie de château !

Pour sa troisième édition l'équipe du Grand Navire a emmené 36 enfants dans le magnifique domaine de Monteret à Saint- Cergue. Tous ont pris beaucoup de plaisir à la construction de cabanes dans la forêt toute proche, à s'inventer toutes sortes de jeux tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils ont participé avec enthousiasme à la préparation du pain de trappeur et à sa cuisson sur le feu. Ils ont également beaucoup aimé le traditionnel jeu de nuit ainsi que la soirée déguisée.



Dans cet espace privilégié ils ont même pu aller à la rencontre des chamois qui habitués des lieux s'approchaient du château. Enfants comme adultes ont fait le plein de souvenirs joyeux et tous se réjouissent déjà de repartir à l'aventure.



L'hermine en Suisse

« C'est une belette, une fouine, un putois, oh non peut-être une hermine ! » Il n'est pas facile de s'y retrouver parmi cette grande famille de petits carnivores que sont les mustélidés. En Suisse, on dénombre 6 espèces de mustélidés: l'hermine, la belette, la martre, la fouine, le blaireau et le putois.



La belette

Le saviez-vous ?

Le furet qui ressemble fortement au putois n'est pas une espèce sauvage mais un Mustélidé domestiqué au 1^{er} millénaire avant J.C. par l'homme pour la chasse aux lapins et aux rongeurs. Le vison d'Europe, autre Mustélidé, a définitivement disparu de Suisse au milieu du XIX^{ème} siècle car il a été complètement exterminé par l'homme. Mustélidé disparu dans les années 1960, la loutre fait timidement sa réapparition depuis les pays frontaliers (France, Italie). Dans notre pays, l'hermine est une espèce indigène, protégée, assez présente dans les Alpes jusqu'à 3000 m d'altitude et dans le Jura. Sa présence sur le plateau est réelle mais ses effectifs sont très incertains. En été, le pelage de l'hermine est brun sur le dos et blanc-jaunâtre sous le ventre.



La martre



La fouine

En hiver, comme on le sait, il devient blanc comme neige sauf l'extrémité de la queue qui reste noire (ce qui permet de les différencier des belettes).

Le saviez-vous ?

Cette mue était systématique il y a une vingtaine d'années. Il est de plus en plus observé des hermines qui conservent leur pelage intermédiaire. On observe même des individus qui restent franchement bruns en pleine saison froide. Une adaptation à la diminution du manteau neigeux en hiver est-elle en cours? En fait le pelage d'hiver devient blanc à certaines conditions: il faut que la température soit suffisamment froide (-1 degré C au plus) lors de la mue. Indirectement, les signes du réchauffement climatique se voient sur le pelage des hermines en hiver. L'hermine est un petit animal (300 grammes) très rapide et agile. Elle se faufile et vit dans les terriers de rongeurs. Elle mange en Suisse essentiellement des campagnols terrestres (*Arvicola terrestris*). En montagne, l'hermine se rabat sur le campagnol des neiges (*Chionomys nivalis*).

Elle doit manger jusqu'à 40 % de son poids chaque jour. Elle est un allié important dans la régulation de ces populations de rongeurs.

Lien intéressant à faire circuler sur les mesures pour favoriser les petits mustélidés en zone agricole:
www.wieselnetz.ch

Ses prédateurs

L'hermine vit dans les zones aérées et dégagées. Elle n'aime pas vivre en forêt. Ses prédateurs sont les renards, les oiseaux de proie, les chouettes, les cigognes ou les hérons cendrés. L'hermine redoute également les chats domestiques et les chiens. En raison du nombre important de ses prédateurs, elle a besoin d'un habitat préservé avec de nombreux pierriers et d'amas de branches pour pouvoir se mettre à l'abri.



Le blaireau



Hermine en été



Hermine en hiver

Ses particularités dans sa reproduction sont étonnantes.

La femelle donne naissance à ses petits entre mars et mai, bien à l'abri dans un nid. Plus étonnant encore : les jeunes femelles sont déjà fécondables à l'âge de trois semaines. Les mâles, en revanche, ne seront fertiles qu'à l'âge d'un an. Le croisement d'animaux apparentés est donc largement exclu. A la fin de l'été, toutes les femelles sont à nouveau portantes. Mais la gestation va opérer une pause. L'embryon entre dans une période de dormance à l'intérieur de l'utérus. Son développement ne reprendra qu'au début du printemps de l'année suivante. En théorie, l'hermine peut vivre jusqu'à 10 ans mais en réalité sa longévité est en moyenne d'un à deux ans.

En souhaitant que l'hermine soit toujours blanche à Noël et pour longtemps, je vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Dr. Eric Lamouille,
Médecin-vétérinaire



Le putois

Janvier				
	Sa	22	Sortie d'hiver	APE-JM
Février				
	Me	9	Assemblée générale	Fête à Jouxens
	Je	10	Assemblée générale	Rencontres culturelles
Mars				
	Me	16	Assemblée préparatoire	Fête à Jouxens
	Ma	22	Conseil communal	
	Je	24	Atelier Dauphins & Baleines (enfants)	Rencontres culturelles
	Ve	25	Conférence Plonger avec les dauphins	Rencontres culturelles
Avril				
	Sa	9	Chasse aux œufs	APE-JM
	Me	13	Atelier bricolages	APE-JM
	Me	13	Assemblée préparatoire	Fête à Jouxens
Mai				
	Ve	13	Récré des parents	APE-JM
	Me	18	Assemblée générale	APE-JM
	Sa	21	Tchaffa – Trail (course à travers Jouxens)	Société sportive
Juin				
	Me	8	Atelier bricolages	APE-JM
	Sa	11	Sortie familiale	Fête à Jouxens
	Me	15	Sortie des aînés	
	Me	15	Assemblée générale	Fête à Jouxens
	Ma	28	Conseil communal	
	Me	29	Fête des écoles	
Août				
	Lu	1	Fête du 1er août	
	Me	24	Assemblée préparatoire	Fête à Jouxens
	Lu	29	Assemblée rentrée	APE-JM
Septembre				
	Je-Sa	1-3	Fête à Jouxens	Fête à Jouxens
	Sa	10	Rallye des familles	APE-JM
	Ve	16	Journée à pied à l'école	APE-JM
	Me	21	Assemblée après Fête	Fête à Jouxens
	Me	28	Assemblée générale	Société sportive
Octobre				
	Ma	11	Conseil communal	
	Di	30	Halloween	
Novembre				
	Sa	5	Tournoi de badminton	Société sportive
	Ve	11	Conférence Isabelle Graesslé	Rencontres culturelles
	Sa	19	Repas des participants Fête à Jouxens	
Décembre				
	Me	7	Atelier bricolages	APE-JM
	Ma	13	Conseil communal	
	Je	15	Repas de Noël des aînés	
	Me	21	Noël du village	Ensemble des sociétés et Commune

AGENDA 2022